

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 FEVRIER 2014

COMPTE-RENDU POUR AFFICHAGE

(Application de l'article 30 de la Loi d'Orientation du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République)

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 13 février à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, le 6 février 2014, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Julien WEIL, adjoint au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Patrick BEAUDOUIN, Maire

Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX (du point 1 au point 4 inclus et du point 8 au point 15 inclus), Mme Françoise DUSSUD (du point 1 au point 4 inclus et du point 8 au point 15 inclus), M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH (à partir du point 2), M. Julien WEIL, M. Marc MEDINA, adjoints au Maire
M. Alain ASSOULINE (jusqu'au point 9 inclus), M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, Mme Evelyne CELLARD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Marie-Pierre LE GALL, conseillers municipaux délégués, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy ARLETTE, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. Michel MAHEROU, conseillers municipaux

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Pierre NECTOUX, adjoint au Maire, pouvoir donné à Mme Françoise FOUGEROLE (du point 5 au point 7 inclus)

Mme Françoise DUSSUD, adjoint au Maire, pouvoir donné à Mme Pascale TRIMBACH (du point 5 au point 7 inclus)

Mme Pascale TRIMBACH, adjoint au Maire, pouvoir donné à Mme Florence CROCHETON (jusqu'au point 1 inclus)

M. Alain ASSOULINE, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à M. Jean-Philippe DARNAULT (à partir du point 10 inclus)

Mme Dominique JUSOT, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à Mme Annick MARGHIERI

Mme Maria TUNG, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à M. Patrick BEAUDOUIN

M. David GREAU, conseiller municipal, pouvoir donné à Mme Brigitte ARTHUR

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, conseiller municipal délégué

M. Jean EROUKHMANOFF, conseiller municipal

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. Approbation du procès-verbal du 20 janvier 2014

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal du 20 janvier 2014 à l'unanimité des membres présents.

2. Vote du budget primitif 2014 de la ville

Sur rapport de M. MEDINA, le Conseil Municipal a adopté le Budget primitif 2014 de la Ville comme suit :

- Section de Fonctionnement :

- Dépenses	39 968 385,00 €
- Recettes	39 968 385,00 €

- Section d'Investissement :

- Dépenses	5 134 396,01 €
- Recettes	5 134 396,01 €

21 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Marc MEDINA, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, Mme Evelyne CELLARD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG,

10 contre : Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy ARLETTE, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

3. Fixation des taux 2014 des taxes directes locales

Sur rapport de M. NECTOUX, le Conseil Municipal a approuvé la fixation des taux 2014, identiques aux taux 2013, des taxes directes locales comme suit :

Taxe d'habitation	21,73%
Foncier bâti	17,82%
Foncier non bâti	10,33%
Cotisation foncière des entreprises	33,62%

21 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Marc MEDINA, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, Mme Evelyne CELLARD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG,

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU,

5 abstentions : Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy ARLETTE

4. Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Sur rapport de M. NECTOUX, le Conseil Municipal a approuvé la fixation du taux 2014 maintenu à 3,88 % de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères comme suit :

21 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Marc MEDINA, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, Mme Evelyne CELLARD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG,

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU,

5 abstentions : Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy ARLETTE

5. Vote du budget primitif annexe de l'assainissement 2014

Sur rapport de M. MEDINA, le Conseil Municipal a voté le Budget primitif annexe de l'Assainissement pour l'exercice 2014 comme suit :

- Section de Fonctionnement :

- Dépenses 240 000 €
- Recettes 240 000 €

- Section d'Investissement :

- Dépenses 832 915,74 €
- Recettes 832 915,74 €

26 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Marc MEDINA, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, Mme Evelyne CELLARD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy ARLETTE,

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

6. Fixation du taux de la redevance d'assainissement 2014

Sur rapport de M. DARNAULT, le Conseil Municipal a voté le maintien du taux de la redevance d'assainissement à 0,21 €/m³ pour l'année 2014, à l'instar des années précédentes, comme suit :

26 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Marc MEDINA, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, Mme Evelyne CELLARD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy ARLETTE,

5 abstentions : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

7. Bilan des cessions et des acquisitions du patrimoine de l'année 2013

Sur rapport de M. WEIL, le Conseil Municipal a approuvé le bilan des cessions et des acquisitions du patrimoine de l'année 2013 comme suit :

Bilan des acquisitions de biens immobiliers en 2013 :

Désignation : Salle Polyvalente Pasteur Section D N°44 2 B Avenue Pasteur à Saint-Mandé.

Montant : 666 023,47 euros.

Bilan des cessions de biens immobiliers en 2013 :

Aucune cession.

27 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Marc MEDINA, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, Mme Evelyne CELLARD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT,

Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy ARLETTE, M. Michel MAHEROU,

4 abstentions : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU

8. Recensement des marchés conclus en 2013 conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics

Sur rapport de Mme CROCHETON, le Conseil Municipal a pris acte de la liste des marchés publics conclus en 2013.

9. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de subventionnement à passer entre la ville de Saint-Mandé et l'association "Les Petits Castors"

Sur rapport de Mme TRIMBACH, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité (ne prend pas part au vote : M. MEDINA), la convention de subventionnement passée avec l'Association "Les Petits Castors".

10. Participation des familles et de la ville aux dépenses du mini séjour archéologie/équitation des vacances de printemps de la Maison des Marronniers

Sur rapport de Mme CARRESE, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la mise en œuvre d'un séjour de la Maison des Marronniers durant les vacances de printemps 2014, les dépenses et les recettes étant imputées aux chapitres et articles correspondants.

Les conditions du séjour sont définies dans le tableau ci-après :

Coût du séjour	429.33 € par enfant
Dates	Du 14 au 18 avril 2014
Thème	Fouilles archéologiques et équitation
Lieu	Solers (77)
Tarif par tranche : (quotient familial)	
Tranche A (20%)	85.87 €
Tranche B (33%)	141.68 €
Tranche C (50%)	214.66 €
Tranche D (67%)	287.65 €
Tranche E (83%)	356.34 €
Tranche F (100%)	429.33 €
Nombre d'inscriptions	Le nombre de participants est fixé à 12 maximum
Tranche d'âge	11-17 ans révolus
Transport	Aller/retour en mini bus de la Ville
Hébergement	Chambres de 2 à 3 personnes avec sanitaires (douches et toilettes) dans un haras.
Prestations	- le transport aller-retour en mini bus de la Ville - l'hébergement en pension complète, en structure d'hébergement. Le Haras des hautes fontaines à Solers. - 4 séances d'équitation (soins aux chevaux, mise en selle, découverte du galop en longe, promenade en attelage et en groupe). Le Haras des hautes fontaines à Solers. - 4 séances d'archéologie (mise en contact avec le mobilière archéologique trouvé pendant les fouilles, visite guidée du site archéologique, ateliers fouilles et post fouilles). La Riobé : société Archéologique et Historique de Chateaubleau.

11. Subvention exceptionnelle d'un montant de 83,90 euros au profit de l'association "Dessine-moi un mouton"

Sur rapport de Mme FOUGEROLE, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité (ne prend pas part au vote : M. MEDINA), l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 83,90 euros à l'association "Dessine-moi un mouton".

12. Autorisation donnée M. le Maire de signer l'avenant n°19 à passer entre la ville de Saint-Mandé et l'école Decroly

Sur rapport de Mme MARGHERI, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant N°19 à la convention passée le 20 novembre 1985 qui fixe le forfait par élève Saint-Mandéen et par un fréquentant l'école DECROLY à 872,21 € pour l'année scolaire 2012/2013.

13. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention de partenariat 2014 avec le Club d'entreprises Affaires & Convivialité

Sur rapport de Mme DUSSUD, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention de partenariat 2014 à passer entre la Ville de Saint-Mandé et le club d'entreprises Affaires & Convivialité comme suit :

21 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Marc MEDINA, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, Mme Evelyne CELLARD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG,

10 contre : Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy ARLETTE, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU

14. Application de l'article L 2122.21 L 2122.22 L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions suivantes prises par M. le Maire :

- Portant approbation d'une convention de mise à disposition d'une salle de la Maison des Marronniers à l'association "Secas" le mercredi 5 février 2014
- Portant approbation de la convention à passer entre la commune de Saint-Mandé et l'association DMLA (Dégénérescence Maculaire Liée à l'Age) pour l'utilisation des locaux au centre de soins municipal - 18 bis, chaussée de l'Etang
- Portant approbation de la convention de mise à disposition d'une salle de la Maison de la Famille au profit de l'association Amakal
- Portant approbation de la convention de mise à disposition d'une salle de la Maison de la Famille au profit de l'association Théâtre Demi-Lune
- Portant approbation de la convention de mise à disposition d'une salle de la Maison de la Famille au profit de l'association Ateliers de recherches artistiques
- Portant approbation de la convention de mise à disposition d'une salle de la Maison de la Famille au profit de l'association Voir Autrement
- Portant approbation de la convention de mise à disposition d'une salle de la Maison de la Famille au profit de l'association Instant Présent
- Portant approbation de la convention de mise à disposition d'une salle de la Maison de la Famille au profit de l'association La Passerelle
- Portant approbation de la convention de mise à disposition d'une salle de la Maison de la Famille au profit de l'association MAPE

15. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire a levé la séance à 22h45.